



Aide à domicile je dois récupérer mes congés payés

Par **maman3**, le **27/03/2014** à **22:18**

Bonjour, je suis employée par une association d'aide à domicile j'ai un CDI temps partiel j'effectue 56H chez une personne âgée. Ce mois-ci j'ai pris une semaine de congés payés et mon employeur me demande de récupérer les heures que je n'ai pas effectué car j'étais en vacances. J'ai appris qu'il facturait quand même au client les 56H donc comme ces heures ont été facturées je dois faire des heures en plus pour récupérer ma semaine de vacances. Me suis-je bien fait comprendre ?

En résumé ça ne sert à rien de prendre des congés si je dois les récupérer ! Mon employeur a-t-il le droit de facturer toutes les heures au client ; ne peut-il pas juste payer les heures effectuées ? Pour lui ça fait une rentrée d'argent en moins forcément mais pour moi autant ne pas prendre de congés si je dois par la suite les récupérer. J'en ai parlé à leur comptable, je lui ai dit que quand elle prenait des congés elle ne les récupère pas ! Elle m'a répondu que ce n'était pas pareil elle travaillait dans un bureau et moi je suis une aide à domicile qui effectue des heures chez des clients.

Pouvez-vous m'éclairer à ce sujet ? Je vous remercie d'avance

Par **Lag0**, le **28/03/2014** à **09:31**

Bonjour,
Que votre employeur facture le client, c'est une autre histoire...
Pour vous, si vous avez pris des congés payés, il est bien évident que vous n'avez rien à rattraper.
L'important est de savoir si c'était bien des congés payés...